



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 11 août 2026 à 19 h, au Centre communautaire Desjardins, 145, rue Gingras, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 490, rue de Kilkenny, et désigné sous le numéro de lot 5 895 658.

La dérogation vise à autoriser l'installation d'une seconde génératrice d'appoint sur un terrain qui est l'assiette d'un bâtiment principal branché sur le réseau électrique, alors que le règlement exige qu'une seule génératrice d'appoint peut être installée par terrain. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente demande est l'article 7.2.11 du Règlement de zonage 12060-2021 et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 24^e jour de juillet 2026.

Jacques Arsenault, greffier
CRHA